

Québec, le 9 septembre 2003

À l'attention des développeurs de logiciels – Pharmacie

Liste de médicaments – 15^e édition En vigueur le 1^{er} octobre 2003

Le contenu proposé à la 15^e édition de la *Liste de médicaments*, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} octobre 2003, n'a pas encore reçu toutes les sanctions gouvernementales requises. En conséquence, il peut encore être modifié et ne peut faire l'objet de diffusion. Toutefois, dans le but de vous permettre d'effectuer les modifications nécessaires à vos logiciels de facturation, le fichier de la liste proposée est disponible dès maintenant sous le sceau de la confidentialité.

- Vous retrouverez le fichier reflétant les changements à la *Liste de médicaments* via les Services en ligne de la RAMQ. À l'examen du fichier vous constaterez que le format n'a pas changé par rapport au dernier fichier en votre possession.
- L'environnement d'essais, comprenant la nouvelle *Liste de médicaments*, sera disponible à partir du 9 septembre 2003. La date simulée du système sera le 9 octobre 2003.

Compte tenu de la confidentialité requise, les informations contenues dans ce fichier ne doivent pas être communiquées à d'autres personnes que les membres de votre personnel dont les responsabilités le justifient, et ce, jusqu'à la réception des autorisations officielles.

Vous trouverez également joint à la présente (Annexe 1), la liste des types de préparations magistrales dont le coût est garanti par le régime général. À compter du 1^{er} octobre 2003, la description de certains types de préparation magistrale est modifiée, ces modifications sont identifiées en caractère gras.

Nous tenons à vous rappeler que les instructions de facturation demeurent les mêmes, et qu'il faut inscrire le type de préparation magistrale correspondant au type de préparation magistrale délivrée.

Nous demeurons disponibles pour tous renseignements additionnels. Vous n'avez qu'à communiquer avec Mme Ghislaine Brousseau au numéro (418) 682-5122 poste 4762 ou M. Yves Perreault au numéro (418) 682-5122 poste 4223.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires

**Modifications de certains types de préparation magistrale
à compter du 1^{er} octobre 2003**

Inscrire le type de préparation magistrale (voir article 6.2, section « Renseignements généraux » de la *Liste de médicaments*) selon qu'il s'agisse d'une :

- préparation à **effet systémique** fabriquée à partir de formes orales de médicaments déjà inscrits sur la *Liste de médicaments* et qui renferme :
 - une seule substance active ou..... A
 - un mélange de solution orale de didanosine et de suspension de magnésium (hydroxyde de) / aluminium (hydroxyde d') A
- préparation d'un rince-bouche résultant du mélange
 - de deux ou plusieurs des médicaments suivants sous forme non injectable : diphénhydramine (chlorhydrate de), érythromycine, hydroxyzine, **kétoconazole**, lidocaïne, magnésium (hydroxyde de) / aluminium (hydroxyde d'), nystatine, **sucralfate**, tétracycline et un corticostéroïde, en association, le cas échéant, avec un ou plusieurs véhicules, solvants ou adjuvants ou B
 - d'une forme orale d'acide tranexamique avec un ou plusieurs véhicules, solvants ou adjuvants B
- préparation pour usage topique constituée du mélange d'un médicament inscrit à la classe 84:00 « Peau et muqueuses » de la *Liste de médicaments*, et d'un ou plusieurs produits pour médicament magistral suivants : acide salicylique, soufre et goudron en association, le cas échéant, avec un ou plusieurs véhicules, solvants ou adjuvants..... C
- préparation pour usage topique d'un ou plusieurs des produits suivants : acide salicylique, soufre, goudron et hydrocortisone dans une base de crème, d'onguent, d'huile ou de lotion, à l'exception d'une préparation à base d'hydrocortisone seule dont la concentration est inférieure à 1 %..... D
- préparation ophtalmique renfermant de l'amikacine, de la céfazoline, de la mitomycine, de la vancomycine ou ; de la gentamicine ou de la tobramycine dans des concentrations de 3 mg/mL et plus E
- solution ou suspension orale d'acide folique, de méthadone ou de phytonadione F
- **une des préparations suivantes :**
 - préparation topique de moutarde azotée (chlorhydrate de méchloréthamine) G
 - **préparation pour usage rectal à base de sucralfate** G